Parc naturel régional des Vosges du Nord

Projet stratégique

V2.2

RÉVISION DE LA CHARTE 2030-2045

PROJET STRATÉGIQUE DE LA CHARTE DU PNR DES VOSGES DU NORD

TABLE DES MATIERES

Ambition 1 : Un territoire de vie qui fait alliance pour agir ensemble 6

S'appuyer sur les coopérations à toutes les échelles pour imaginer les solutions de demain 6

Une mobilisation collective nécessaire pour démultiplier les actions de transition 7

Faire de la connaissance et de la médiation des moteurs de la transition..... 8

Ambition 2 : Un territoire qui protège ses écosystèmes et ses patrimoines 10

Eau et sols, les fondements de la résilience climatique 10

Préserver et restaurer les écosystèmes naturels pour résister à l'effondrement du vivant..... 11

Une identité paysagère et bâtie renforcée, sans être figée 13

La richesse humaine et sociétale, un capital vivant à préserver 15

Ambition 3 : Un territoire qui optimise ses ressources et renforce ses services écosystémiques 16

Une agriculture durable, viable, diversifiée et résiliente 16

Des forêts résilientes, au service du climat, de la biodiversité et de l'économie locale 18

Une transition énergétique maîtrisée, axée sur la sobriété 20

Une économie locale et touristique ancrée dans les ressources du territoire 22

Ambition 4 : Un territoire habité, résilient et attractif..... 25

Un urbanisme rural alliant renouvellement urbain et sobriété foncière pour répondre aux enjeux démographiques et climatiques 25

Une revitalisation des centres bourgs et du maillage de villages associé, appuyée sur les patrimoines et l'offre culturelle 27

Des mobilités réinventées, condition de l'attractivité locale 30

PRÉAMBULE

UN CAP COMMUN FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Horizon 2045, les Vosges du Nord, un territoire qui a choisi d'agir

En 2045, le changement climatique est devenu une réalité quotidienne. Il a modifié les paysages, fragilisé les forêts, rendu l'eau plus précieuse, transformé les conditions de production agricole et les manières d'habiter le territoire. Face à ces bouleversements, le territoire des Vosges du Nord n'a pas cherché à figer son avenir ni à importer des modèles extérieurs. Il a fait un choix clair : **celui d'un cap commun**, fondé sur la sobriété, la coopération et la confiance dans ses ressources. **Ce cap n'a pas été linéaire. Il a nécessité des débats, des arbitrages parfois exigeants et des compromis entre protection, développement et qualité de vie. Le territoire a choisi d'assumer ces tensions plutôt que de les contourner.**

- **LA SOBRIETE COMME HORIZON DESIRABLE**

La sobriété n'a pas été vécue comme un renoncement, mais comme une promesse de qualité de vie. En 2045, le territoire consomme beaucoup moins d'énergie qu'au début des années 2020, grâce à l'évolution des usages, à la rénovation du bâti, à des mobilités repensées et à des services de proximité renforcés. Les énergies renouvelables se sont développées de manière maîtrisée, là où elles faisaient sens, sans sacrifier, ni les paysages, ni la biodiversité, ni la vocation nourricière des terres.

Ces évolutions ont impliqué des choix concrets : rénover des maisons anciennes plutôt que construire en extension, densifier certains centres-bourgs, mutualiser des équipements, revoir les habitudes de déplacement ou d'alimentation. Elles ont demandé pédagogie, accompagnement et engagement collectif.

- **PROTEGER LE VIVANT POUR RENFORCER LA RESILIENCE**

Très tôt, le territoire a reconnu que la nature était une alliée essentielle face au changement climatique. Les milieux naturels ont été mieux protégés, restaurés et reconnectés. Les rivières ont retrouvé des fonctionnements plus naturels, les sols ont été reconnus comme un patrimoine stratégique, les continuités écologiques ont été renforcées. Ces choix ont permis de sécuriser les usages de l'eau, de renforcer la résilience des forêts et de l'agriculture, et de préserver des paysages vivants et habités.

Certaines décisions ont parfois suscité des interrogations, notamment lorsqu'il a fallu adapter des pratiques ou limiter certains aménagements. Mais ces ajustements ont permis de mieux préparer le territoire aux sécheresses, aux crues et aux crises sanitaires.

- **UN TERRITOIRE PRODUCTIF ET ANCRE**

En 2045, produire localement est redevenu un pilier du projet territorial. L'agriculture s'est diversifiée et adaptée au climat, appuyée sur des sols vivants, des prairies durables et des filières de proximité. La forêt, gérée de manière multifonctionnelle, joue pleinement son rôle écologique, économique et social. Les ressources locales et les savoir-faire ont été valorisés dans l'économie, la construction, la rénovation et la culture, au service d'emplois durables et non délocalisables.

- **DONNER UN SENS PARTAGE AUX TRANSITIONS**

L'éducation au territoire est devenue un levier structurant pour comprendre, débattre et s'approprier collectivement les choix de transition du territoire. Elle a contribué à créer une culture commune du changement climatique ancrée dans les réalités locales et en lien avec la charte du parc. Elle a permis la mise en récit le territoire pour renforcer l'adhésion au projet porté par le SYCOPARC et développer la capacité des habitants et des élus à penser sur le long terme.

- **HABITER AUTREMENT, SANS RENONCER A L'IDENTITE**

Les villages et centres-bourgs ont été revitalisés sans être dénaturés. Le bâti existant a été rénové et densifié avec soin, l'artificialisation des sols stoppée, les espaces publics végétalisés et adaptés aux évolutions climatiques. Les mobilités se sont diversifiées, permettant de se déplacer autrement que par la voiture individuelle. Le tourisme s'est transformé pour devenir plus respectueux, plus diffus, valorisant les patrimoines, la pleine nature et la culture locale.

- **LA RICHESSE HUMAINE COMME FONDEMENT DU PROJET**

La véritable force des Vosges du Nord réside dans les femmes et les hommes qui y vivent. Leurs connaissances du territoire, leurs idées, leurs initiatives ont été soutenues et mises en valeur. Leurs droits culturels ont été développés : respect de leur identité, de leur diversité, des communautés, accès aux patrimoines, éducation au territoire, informations, participations et coopérations culturelles.

Les savoir-faire ont été transmis, les patrimoines immatériels reconnus, la culture considérée comme un levier de lien social et de transformation. Les forces vives associatives, le bénévolat et l'engagement citoyen ont été renforcés et renouvelés.

Le Parc naturel régional a joué un rôle central : **facilitateur, animateur et garant du cap commun.** Il a permis aux communes, aux intercommunalités, aux acteurs économiques, sociaux et culturels et aux habitants de faire alliance et d'agir ensemble.

Ces avancées ont reposé sur l'implication concrète des élus, des agriculteurs, des forestiers, des associations, des entrepreneurs et des habitants, parfois au prix de désaccords constructifs.

- **UNE CHARTE COMME PACTE POUR TRAVERSER LES TRANSITIONS**

La Charte 2030–2045 a constitué un **pacte collectif,** pour faire face au changement climatique sans perdre l'essentiel : les paysages, le vivant, la culture, la solidarité et la capacité à décider ensemble. Elle a reconnu que les transitions sont des processus progressifs, faits d'adaptations, d'essais, d'erreurs et d'apprentissages collectifs.

En 2045, les Vosges du Nord montrent qu'un territoire rural peut s'adapter aux transitions tout en restant fidèle à son identité, en faisant du changement une opportunité de renforcer ce qui fait sa singularité.

2. Un héritage patrimonial à transmettre et à enrichir

Les Vosges du Nord reposent sur **un ensemble de fondamentaux** qui constituent l'armature du territoire et conditionnent sa capacité à s'adapter au changement climatique. Ces fondamentaux sont autant de ressources à protéger que des supports pour permettre à chaque habitant ou visiteurs de comprendre et d'agir pour le futur du territoire.

Les paysages, façonnés par l'agriculture, la forêt et l'implantation des villages, expriment l'identité du territoire et la qualité de son cadre de vie. Ils doivent être accompagnés dans leurs évolutions sans perdre leurs structures, leurs ambiances et leurs grandes perceptions.

Les patrimoines culturels, bâtis et mobiliers, emblématiques ou ordinaires, témoignent des savoir-faire, des ressources locales et des modes de vie. Leur préservation et leur adaptation aux usages et au climat futur sont essentielles à l'attractivité et à la vitalité des villages et des bourgs.

Les milieux naturels — forêts, prairies, zones humides, rivières — constituent une infrastructure vivante indispensable à la résilience écologique, hydrologique et climatique du territoire. Leur protection et leur restauration conditionnent la réussite des politiques agricoles, forestières, énergétiques et d'aménagement.

Les centres-bourgs et villages sont des lieux de vie, de services et de sociabilité. Leur vitalité est un levier majeur pour limiter l'artificialisation des sols et maintenir un équilibre territorial.

Les filières locales, les savoir-faire et la culture, matériels et immatériels, forment un socle économique, social et identitaire. Ils renforcent l'autonomie du territoire, la transmission des compétences et le lien entre les habitants.

Enfin, **l'accès à la forêt** et à la nature est reconnu comme un bien commun, contribuant à la qualité de vie, à la santé et à l'attractivité, dans le respect des milieux et des usages.

3. L'esprit de la Charte

La Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord repose sur une conviction forte : face au changement climatique et aux transitions en cours, le territoire ne peut réussir qu'en affirmant un projet collectif fondé sur des valeurs partagées et une compréhension commune de son identité et de ses ressources.

La **sobriété désirable** constitue le socle de ce projet. Elle vise à réduire les consommations d'énergie, d'espace et de ressources non comme une contrainte, mais comme un levier de qualité de vie, de justice sociale et de résilience. Elle privilégie l'usage, la réparation, la rénovation, la mutualisation et la modération, au service d'un développement choisi et maîtrisé.

La **coopération territoriale** est une condition essentielle de l'action. La Charte affirme la nécessité de faire alliance entre le Parc, les communes, les intercommunalités, les acteurs économiques, associatifs et les habitants. Elle valorise la mutualisation des compétences, l'intelligence collective et les démarches partenariales pour répondre à des enjeux qui dépassent les échelles et les secteurs.

L'innovation est au cœur du projet, car elle permet de concilier protection de la biodiversité, développement local et qualité de vie. Le Parc expérimente des solutions nouvelles en matière de gestion durable des forêts, d'agriculture respectueuse, de sobriété énergétique et de mobilité douce. Il encourage aussi les initiatives locales, les partenariats et l'usage des savoir-faire traditionnels revisités, afin de construire un territoire vivant, résilient et tourné vers l'avenir. Il mobilise les concepteurs designeurs, architectes, ingénieurs et autres chercheurs pour développer de nouvelles pistes de réflexions.

Enfin, la **résilience** est au cœur de la Charte. Elle consiste à anticiper les chocs, à réduire les vulnérabilités et à renforcer les capacités d'adaptation des milieux, des activités et des populations. Elle repose sur la diversité, la robustesse des systèmes, la solidarité et la capacité à apprendre et à évoluer collectivement vers de nouveaux horizons.

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE DE VIE QUI FAIT ALLIANCE POUR AGIR ENSEMBLE

S'appuyer sur les coopérations à toutes les échelles pour imaginer les solutions de demain

Face aux défis conjugués du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité, des transitions énergétiques et des mutations territoriales, la nouvelle Charte fait le choix d'une **action fondée sur la coopération entre territoires et institutions**. À toutes les échelles – locale, interterritoriale, régionale et transfrontalière – ces partenariats constituent un levier essentiel pour **renforcer la cohérence des politiques publiques,** mutualiser les moyens et faire émerger des solutions innovantes, adaptées aux réalités des territoires. Ill s'agit de dépasser les logiques de travail en silo pour construire des réponses partagées, plus efficaces et plus adaptées aux spécificités rurales.

- ### RENFORCER LES COOPERATIONS ACTIVES AU SEIN DE L'ESPACE REGIONAL

La Charte vise à consolider et à développer les dynamiques de coopération existantes au sein de l'espace régional et transfrontalier, en s'appuyant sur des cadres reconnus et des réseaux structurants. Il s'agit tout d'abord d'affirmer pleinement le statut de **Réserve de biosphère transfrontière,** comme outil stratégique au service de la préservation des espèces et des milieux naturels emblématiques, du partage d'expériences et de connaissances, et valorisation des initiatives exemplaires du territoire. Ce cadre permet notamment de conduire des projets communs de restauration écologique, de recherche appliquée ou de valorisation pédagogique à l'échelle de l'espace de vie transfrontalier.

Dans cette logique, les **projets communs et les moyens mutualisés** avec les Parcs naturels régionaux du Grand Est et le Massif des Vosges seront renforcés. Ces coopérations visent à gagner en efficacité, à capitaliser sur les compétences existantes et à porter collectivement des actions structurantes, notamment dans les domaines de la biodiversité, du paysage, de l'aménagement, du tourisme durable et de l'adaptation au changement climatique. Des programmes partagés, des appels à projets conjoints ou des outils techniques mutualisés pourront concrètement illustrer cette dynamique.

Par ailleurs, l'amélioration du **dialogue entre les espaces urbains et ruraux** constitue un enjeu majeur. La Charte s'attachera à renforcer les logiques de complémentarité et de réciprocité entre ville et campagne, afin de mieux articuler les usages, les services et les projets, et de construire des réponses partagées aux besoins des habitants comme aux enjeux environnementaux. Cela pourra se traduire par des coopérations alimentaires, culturelles, urbaines ou énergétiques renforçant les interdépendances positives entre territoires.

- ### CONSOLIDER LES COOPERATIONS ENTRE LES INTERCOMMUNALITES, LES COMMUNES ET LE PARC

À l'échelle locale, ce projet collectif entend approfondir les relations avec les intercommunalités et les communes, dans une logique de partenariat renforcé. L'objectif est de rechercher une plus grande cohérence entre les différentes stratégies territoriales, afin de favoriser une **lecture commune et partagée des enjeux de transition** – climat, biodiversité, énergie, cadre de vie – et d'en améliorer la lisibilité pour l'ensemble des acteurs. Il s'agit également de faciliter la prise de décision locale en apportant une expertise accessible et opérationnelle.

Le développement d'une approche partagée à l'échelle du territoire dans les domaines patrimonial, culturel et paysager sera encouragé, en veillant à la cohérence des actions menées et à la **reconnaissance des identités locales**. Cette démarche reposera sur la mutualisation des outils, des méthodes, des connaissances et l'optimisation de l'ingénierie. Il s'agira de **mieux accompagner**

les projets communaux et intercommunaux par une expertise ciblée, en particulier dans les territoires disposant de ressources limitées. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'appuis techniques, d'ateliers collectifs ou de démarches expérimentales adaptées aux petites communes.

Enfin, la **co-construction** constituera un principe structurant de l'action collective. Les signataires veilleront à élaborer les projets de manière partenariale, en associant dès les premières phases l'ensemble des acteurs concernés – élus, techniciens, partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et habitants – afin de garantir leur pertinence, leur appropriation et leur pérennité. Cette méthode suppose d'accepter la diversité des points de vue et d'organiser un dialogue constructif dans la durée.

Une mobilisation collective nécessaire pour démultiplier les actions de transition

Les transitions écologique, climatique, énergétique et sociale ne peuvent réussir sans une **mobilisation large et durable de l'ensemble des forces vives** du territoire. Ce chapitre affirme le **rôle central de la richesse humaine** – habitants, acteurs associatifs, économiques, culturels et sociaux – comme levier d'adaptation, d'innovation et de démultiplication des actions. En s'appuyant sur l'intelligence collective, l'engagement citoyen et les dynamiques locales, la Charte vise à renforcer la **capacité du territoire à répondre aux défis actuels** et à construire des trajectoires de transition partagées. La transition ne peut être seulement institutionnelle : elle doit être vécue et portée par celles et ceux qui habitent et font vivre le territoire.

- ### Faire de la richesse humaine un levier d'adaptation, d'innovation territoriale et d'amplification des transitions

La Charte entend encourager et structurer la **mobilisation et la mise en réseau** des acteurs économiques, culturels, sociaux et environnementaux, afin de favoriser l'émergence de solutions transversales et innovantes. Le croisement des regards, des compétences et des expériences constitue un facteur clé pour **expérimenter de nouvelles réponses** adaptées aux spécificités locales et pour amplifier l'impact des actions menées. Des démarches participatives, des laboratoires d'idées locaux ou des expérimentations citoyennes pourront concrètement nourrir cette dynamique.

L'implication concrète des habitants dans les actions est également au cœur de cette dynamique. En associant les citoyens aux réflexions et aux projets, il s'agit de garantir des actions durables, ancrées dans les réalités du quotidien et répondant aux besoins locaux. Cette participation contribue à renforcer **l'appropriation des projets**, leur pertinence et leur capacité à s'inscrire dans le temps long.

- ### Susciter l'engagement citoyen et soutenir le benevolat comme piliers de la vie locale

L'engagement citoyen sous toutes ses formes est encouragé et le bénévolat est reconnu comme un élément structurant de la vie locale. Les initiatives combinant la culture avec d'autres thématiques comme l'agriculture, la nature ou énergie seront accompagnées afin de favoriser le développement de solutions innovantes et durables, **créatrices de lien social** et de valeur pour le territoire (# Revitalisation des centres-bourgs).

Dans cette perspective, l'émergence d'actions collectives sera soutenue pour renforcer la cohésion territoriale et mobiliser les citoyens autour de projets communs. Le **rôle essentiel du bénévolat** dans les dynamiques associatives, culturelles, sociales et environnementales sera pleinement reconnu, notamment par la mise en réseau des acteurs bénévoles et associatifs à l'échelle du territoire.

Une attention particulière sera portée à la diversification et au renouvellement des formes d'engagement. La participation citoyenne sera recherchée, y compris ponctuelle et inter-générationnelle, afin de toucher un public large : jeunes, nouveaux habitants, actifs ou personnes disposant de temps limité. L'objectif est de **lever les freins à l'engagement** et de valoriser toutes les formes de contribution à la vie collective.

- **IMPLIQUER LES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE**

Les acteurs socio-économiques jouent un **rôle déterminant dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, limiter leurs usages énergétiques, leur empreinte carbone et réduire leur impact sur l'environnement, voire contribuer à des projets de restauration.** Il s'agit de s'appuyer sur leur capacité d'innovation et d'adaptation et de valoriser et partager les initiatives exemplaires.

Entreprises artisanales, exploitations agricoles, acteurs touristiques ou industriels locaux sont appelés à intégrer progressivement ces enjeux dans leurs pratiques quotidiennes. Il s'agira également d'inciter les acteurs socio-économiques à intégrer les risques liés aux effets du changement climatique dans leur fonctionnement et leurs stratégies de développement. En favorisant l'échange de bonnes pratiques, l'accompagnement et la diffusion des innovations, la Charte vise à inscrire durablement le défi climatique au cœur des activités économiques, au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Faire de la connaissance et de la médiation des moteurs de la transition

Pour que les transformations écologiques, climatiques et culturelles soient comprises, appropriées et efficaces, il est essentiel de **placer la connaissance et la médiation au cœur de l'action collective**. L'accent est mis sur l'engagement des publics et la valorisation des patrimoines, en faisant de l'éducation, de la sensibilisation et de la participation citoyenne les moteurs des projets. Comprendre les évolutions en cours est une condition préalable pour accepter les changements nécessaires.

- **CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE NOS PATRIMOINES NATURELS, CULTURELS ET PAYSAGERS POUR MIEUX LES PRESERVER COLLECTIVEMENT**

La connaissance est une condition essentielle pour des actions pertinentes et partagées. La Charte vise à mobiliser de nouvelles données et à **renforcer les connaissances** sur la biodiversité, la fonctionnalité des milieux, ainsi que sur le patrimoine architectural, culturel et paysager, afin de mieux **protéger, valoriser et faire vivre** ces richesses dans le temps.

Au sein de l'observatoire, il s'agira de collecter et d'analyser des données qui permettent d'anticiper les évolutions du territoire et de construire des réponses aux besoins locaux. Les données devront être valorisées et partagées de manière accessible afin d'éclairer les décisions publiques et les initiatives locales.

Fidèle à l'adage des PNR, « On ne protège bien que ce que l'on connaît bien », la Charte encourage le **partage des connaissances** avec le plus grand nombre et renforce, dans un élan collectif, la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers. Au-delà des questions de préservation, cette connaissance doit permettre d'initier des expérimentations et actions innovantes.

- **LA MEDIATION AU CŒUR DE TOUS LES PROJETS POUR PASSER DE LA SENSIBILISATION A L'ENGAGEMENT**

L'éducation au territoire constitue un fil conducteur reliant sensibilisation, engagement et co-construction. Elle vise à **dépasser la simple prise de conscience pour responsabiliser** et former citoyens et élus, afin de favoriser leur implication concrète dans les transformations à opérer.

Cette démarche se déploie à travers **des actions éducatives et de médiation** pour tous les publics, en partenariat avec des structures spécialisées : réseaux REEVON, musées, équipements de découverte, centres culturels et médiathèques.

Face aux défis environnementaux, climatiques et sociétaux, la Charte réaffirme l'importance de l'éducation au territoire dans les dimensions naturelles, culturelles et paysagères, tout en encourageant **la diversification des publics et des modes de médiation**.

- **METTRE L'HUMAIN AU CŒUR DES POLITIQUES PATRIMONIALES, CULTURELLES ET DE MEDIATION**

L'objectif premier est de **placer l'humain au centre des politiques patrimoniales et culturelles**, en valorisant la qualité de l'accueil et de la médiation sur les sites et équipements. Les équipes, salariées ou bénévoles, seront accompagnées pour proposer des interactions enrichissantes et adaptées aux publics, favorisant une **expérience sensible et mémorable** du patrimoine.

La rigueur scientifique des actions sera garantie par les **collaborations avec le monde de la recherche** et les institutions académiques, permettant d'allier expertise et pédagogie. La participation d'artistes et les interventions sensibles offriront aux publics l'opportunité de s'immerger dans les patrimoines et de tisser un lien affectif avec eux.

Parallèlement, l'éducation au territoire et la **participation citoyenne**, notamment des jeunes générations, seront un moteur pour nourrir, renouveler et évaluer les politiques patrimoniales et culturelles (# Mobilisation collective).

- **RENFORCER LES SOLIDARITES CULTURELLES POUR OPTIMISER LES MOYENS**

Le renforcement des **synergies entre les acteurs culturels** constitue un levier majeur pour développer les solidarités territoriales, mutualiser des moyens, et renforcer la vitalité culturelle du territoire face aux défis financiers. Héritée de l'histoire du PNR, la culture de réseau est solidement ancrée parmi les acteurs professionnels, associatifs et les collectivités des Vosges du Nord.

La Charte s'appuie sur cet acquis pour franchir une nouvelle étape dans la mise en réseau des politiques, des lieux et des acteurs culturels. Elle vise en priorité à **consolider les réseaux existants**, notamment le Réseau de la Conservation des musées du Parc, dispositif unique en France, et à encourager le développement de coopérations inter-réseaux au-delà des frontières administratives. Ce réseau devra favoriser non seulement la mutualisation, mais aussi l'émergence de projets communs visibles et fédérateurs pour les habitants.

AMBITION 2 : UN TERRITOIRE QUI PROTÈGE SES ÉCOSYSTÈMES ET SES PATRIMOINES

Eau et sols, les fondements de la résilience climatique

L'eau et les sols constituent les piliers de la résilience climatique et environnementale du territoire. Confronté à des pressions multiples – dérèglements climatiques, sécheresses et crues plus fréquentes, urbanisation, intensification agricole, fragmentation des milieux naturels et pollutions diffuses – le territoire doit adopter une approche intégrée pour préserver ses ressources essentielles. Il s'agit ici de **préserver et restaurer les éléments fondamentaux garantissant le fonctionnement des écosystèmes et la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique.**

- ### METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE CONCERTEE DE L'EAU AFIN D'AMELIORER SA QUALITE ET D'ANTICIPER LES TENSIONS

La gestion de l'eau doit concilier les besoins des populations, des activités économiques et agricoles, et les exigences écologiques des milieux aquatiques. Le territoire est marqué par de fortes variations hydrologiques, des étiages de plus en plus sévères et des phénomènes de crues rapides, révélant la nécessité d'une **gouvernance renforcée et partagée**.

Cette gouvernance repose sur une **concertation étroite entre collectivités, acteurs économiques, agriculteurs, gestionnaires de milieux naturels et usagers**, afin de développer une culture commune de sobriété, de responsabilité collective et d'anticipation. Cette concertation devra s'inscrire dans la durée et accepter des positions parfois divergentes.

La connaissance et le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines constituent un levier essentiel pour identifier les pressions locales – pollutions diffuses agricoles, rejets urbains et industriels, altérations physiques des cours d'eau – et orienter les actions de restauration, en vue de **retrouver un bon état écologique des masses d'eau.** Ce suivi devra être régulièrement partagé avec les élus et les habitants afin d'éclairer les décisions et d'éviter les incompréhensions.

Les outils existants de planification et de gouvernance, notamment les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), seront consolidés et mieux articulés avec les politiques d'aménagement, de prévention des risques et de transition écologique, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

- ### PRESERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES ZONES HUMIDES ET DES RIVIERES

Les zones humides, les tourbières et les cours d'eau constituent des infrastructures naturelles essentielles pour la régulation du cycle de l'eau, le maintien de la biodiversité et l'adaptation du territoire face aux aléas climatiques. Leur dégradation progressive, leur fragmentation et la perte de continuité écologique affaiblissent leur capacité à jouer pleinement ces rôles.

La restauration de ces milieux repose sur une action volontariste visant l'**effacement ou l'adaptation des ouvrages hydrauliques perturbant la dynamique naturelle des rivières**, y compris certains étangs. Ces interventions pourront susciter des débats locaux, notamment lorsqu'elles modifient des usages historiques ou paysagers. La conservation en eau des tourbières et des zones humides permettra de maximiser les services écosystémiques essentiels : atténuation des crues, soutien des débits en période d'étiage, alimentation des nappes, maintien de la biodiversité et stockage du carbone. Ces actions s'inscrivent dans une approche globale conduite à l'échelle des bassins versants, pleinement **articulée avec les politiques agricoles, forestières** et d'aménagement du territoire, afin de garantir une gestion cohérente, durable et résiliente des milieux aquatiques et humides (# Agriculture durable). Elles nécessiteront un travail progressif, au cas par cas, en tenant compte des réalités foncières et économiques.

- **CONSERVER ET RESTAURER DES SOLS DIVERSIFIES, VIVANTS ET FONCTIONNELS**

Les sols représentent un **patrimoine naturel stratégique**, au cœur des enjeux de biodiversité, de stockage de l'eau et du carbone, de production alimentaire et de qualité des paysages. Leur artificialisation, leur érosion, leur compaction et leur appauvrissement biologique fragilisent la capacité du territoire à faire face aux dérèglements climatiques.

Ce chapitre vise à **réduire l'artificialisation des sols** et à **promouvoir la désimperméabilisation**, afin de favoriser l'infiltration de l'eau et la recharge des nappes. Cela suppose parfois de revoir certains projets d'aménagement ou de limiter l'extension de zones constructibles. La restauration des capacités naturelles de rétention de l'eau, la protection contre l'érosion et le tassement, ainsi que la préservation de la fertilité des sols, constituent des priorités majeures (# Urbanisme rural durable).

Le développement de **pratiques agricoles et forestières favorables aux sols vivants**, à la biodiversité et au stockage du carbone sera encouragé (# Agriculture durable). Des expérimentations locales et des accompagnements techniques seront nécessaires pour sécuriser la transition des agriculteurs.

L'éducation, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs locaux – collectivités, gestionnaires, agriculteurs, habitants – permettront de mieux intégrer les enjeux liés à l'eau et aux sols dans les politiques d'aménagement et les pratiques quotidiennes, contribuant ainsi à la résilience climatique, à la sécurité alimentaire et à la qualité du cadre de vie.

Préserver et restaurer les écosystèmes naturels pour résister à l'effondrement du vivant

Le territoire des Vosges du Nord porte une **responsabilité majeure dans la préservation du vivant**, au regard de la richesse et de la diversité de ses milieux naturels, mais aussi de leur fragilisation progressive. Forêts, prairies, zones humides, cours d'eau, pelouses sèches et mosaïques paysagères abritent une biodiversité remarquable, comprenant de nombreuses espèces patrimoniales et protégées. Toutefois, la fragmentation des habitats, l'intensification de certains usages, l'artificialisation, les pollutions diffuses et les effets du changement climatique contribuent à une **érosion silencieuse mais continue du vivant**, fragilisant les équilibres écologiques indispensables à la résilience du territoire et au bien-être de ses habitants. Cette érosion est parfois peu visible à court terme, mais mesurable dans le recul de certaines espèces sensibles et dans l'appauvrissement progressif des milieux.

- **RENFORCER LE NIVEAU DE PROTECTION DES ESPACES ET DES ESPECES**

Malgré l'existence d'un réseau d'espaces naturels protégés, certains milieux et espèces demeurent insuffisamment couverts par des dispositifs de protection forte, alors même qu'ils sont particulièrement sensibles aux pressions et aux évolutions climatiques. La Charte vise à **accroître les surfaces bénéficiant d'un haut niveau de protection,** en cohérence avec les enjeux écologiques identifiés et les continuités naturelles du territoire. Ainsi, la mise en place de **nouvelles zones de protection forte** sur certains sites naturels remarquables **sur près de 3% du territoire**, réparti sur les différentes unités paysagères, permettra de contribuer localement aux objectifs de la stratégie nationale des aires protégées. Cette évolution devra s'appuyer sur une concertation étroite avec les propriétaires, gestionnaires et usagers concernés afin d'assurer l'acceptabilité et la pérennité des mesures.

Parallèlement, des actions structurantes seront mises en œuvre en faveur de la conservation des **espèces patrimoniales et indicatrices de la santé des écosystèmes**. Ces espèces, emblématiques des Vosges du Nord, constituent de véritables sentinelles de l'état des milieux naturels et permettent d'évaluer l'efficacité des politiques de préservation.

Dans ce cadre, le territoire réaffirme son engagement en faveur du **développement d'une population viable de lynx boréal dans le massif des Vosges**. Espèce parapluie et symbole d'un écosystème forestier fonctionnel, le lynx nécessite des habitats connectés, une tranquillité suffisante et une cohabitation apaisée avec les activités humaines. Sa présence constitue un indicateur fort de la qualité écologique du massif. La cohabitation avec les activités humaines, notamment pastorales et cynégétiques, nécessitera un accompagnement spécifique et un dialogue continu.

- **S'ENGAGER PLEINEMENT DANS LA RESTAURATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES ET DES MILIEUX NATURELS DEGRADES**

Le territoire hérite d'habitats naturels fragmentés lié aux infrastructures, et à l'urbanisation diffuse ainsi qu'une fragmentation croissante liées à certaines pratiques agricoles et forestières et d'aménagement. Ces fragmentations limitent les déplacements de certaines espèces, affaiblissent leur population et réduit leur capacité d'adaptation face aux changements climatiques.

La Charte s'engage à consolider les corridors écologiques existants et à **restaurer les continuités écologiques dégradées, ou rompues** - **en particulier dans les zones Natura 2000 -** en s'appuyant sur les trames verte, bleue, noire, orange et brune[1]. Cette action vise à reconnecter les réservoirs de biodiversité, à favoriser les déplacements de la faune et de la flore et à renforcer la fonctionnalité globale des écosystèmes. Ces opérations pourront impliquer des aménagements ciblés d'infrastructures, des adaptations foncières ou des négociations avec les gestionnaires concernés.

Une attention particulière sera portée à la création d'un éco-pont pour résorber la rupture majeure du Col Saverne, identifié comme un « point noir » pour le fonctionnement du corridor écologique d'intérêt national et européen nord - sud du massif des Vosges.

Par ailleurs, la **restauration des milieux dégradés** constitue un levier essentiel pour enrayer l'érosion de la biodiversité. Prairies, pelouses, forêts, zones humides ou milieux ouverts feront l'objet d'actions ciblées visant à restaurer leurs fonctionnalités écologiques, leur diversité biologique et leur capacité à fournir des services écosystémiques. Ces actions seront priorisées en fonction des enjeux écologiques et des capacités opérationnelles locales.

La renaturation des espaces artificialisés et le **développement d'infrastructures écologiques** (haies, ripisylves, mares ...) permettront de renforcer la présence du vivant au cœur des espaces aménagés et de mieux intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement (# Identité paysagère renforcée).

- **PRESERVER ET FAVORISER LA BIODIVERSITE EN TOUS LIEUX**

La biodiversité ne se limite pas aux espaces naturels remarquables, mais 'elle est également présente et nécessaire dans les villes, les villages et les espaces du quotidien. La Charte vise à maintenir et renforcer la biodiversité dans les espaces urbanisés, en **intégrant le vivant dans les projets** d'aménagement et de rénovation des espaces publics. Cela suppose aussi d'adapter les pratiques d'entretien, de gestion des espaces verts et de conception des projets urbains. (# Urbanisme rural durable).

La création de **sanctuaires de nature et de zones de refuge** pour la faune et la flore permettra d'offrir des espaces de tranquillité indispensables à certaines espèces, notamment face aux pressions persistantes sur les milieux naturels dans les zones agricoles et forestières.

[1] *Pour simplifier : la trame verte correspond aux milieux terrestres, la trame bleue aux milieux aquatiques, la trame noire limite la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité nocturne, la trame orange correspond aux milieux thermophiles et la trame brune protège les sols.*

Enfin, l'aménagement du territoire sera pensé et conduit en défendant la biodiversité comme un enjeu transversal. Chaque projet constituera une opportunité de **préserver, restaurer ou recréer du vivant** afin de faire de la biodiversité un socle commun des politiques territoriales. Cette ambition impliquera d'intégrer systématiquement l'analyse écologique en amont des décisions d'aménagement.

Une identité paysagère et bâtie renforcée, sans être figée

La recherche d'équilibre entre **préservation et évolution des paysages** représente un sujet majeur pour les 15 prochaines années, en particulier dans un contexte de changement climatique qui impactera nécessairement les paysages tels qu'ils existent aujourd'hui. L'objectif est d'accompagner l'évolution des paysages, en cherchant à préserver l'identité paysagère et bâtie du territoire. Pour cela, une vigilance forte est de rigueur à la fois sur la qualité des paysages bâtis, et sur la qualité des paysages agricoles et forestiers. Cet équilibre pourra parfois générer des débats locaux, notamment lors de projets d'implantation d'équipements ou d'évolution de certaines pratiques agricoles et forestières.

- ### Faire reconnaitre, preserver et maintenir les 20 structures paysageres du territoire, tout en accompagnant leurs dynamiques d'evolution

La préservation des paysages emblématiques des Vosges du Nord représente une ambition forte, en veillant au maintien et à la **reconnaissance des 20 structures paysagères** identifiées dans la Charte. Ces structures paysagères méritent d'être mieux connues par tous afin de pouvoir en prendre soin.

Il s'agira également de préserver la qualité des grandes perspectives visuelles, des paysages perçus depuis les points hauts, les éperons, les itinéraires et axes de découverte du territoire. A cet effet, des stratégies locales claires seront définies, et partagées, pour maîtriser l'implantation des équipements et infrastructures dans le grand paysage (# Transition énergétique maîtrisée). Ces stratégies devront permettre d'anticiper les conflits d'usage et de clarifier les critères d'implantation.

Au-delà d'une simple préservation des paysages perçus, l'objectif est de faire des paysages un **levier d'attractivité territoriale et de qualité de vie**, en les intégrant dans toutes les dimensions de la vie locale : dans les politiques d'urbanisme, les politiques agricoles, forestières, dans les politiques touristiques et dans la sensibilisation citoyenne par exemple.

Il s'agit de **valoriser les paysages « vécus »,** fruits de la combinaison entre les activités, les usages humains, et de la nature sauvage. La gestion et l'évolution de ces paysages « vécus » seront mises en débat en continu auprès des élus, des acteurs et des habitants, au fil de la mise en œuvre de la Charte. Ces débats permettront d'ajuster les orientations au regard des retours d'expérience et des évolutions climatiques

- ### Repenser les espaces batis sans deteriorer le patrimoine et les structures paysageres

Dans la continuité des efforts engagés par les acteurs locaux depuis plusieurs décennies, la qualité des politiques d'urbanisme sera essentielle pour préserver les structures paysagères et le patrimoine bâti qui fondent l'identité des Vosges du Nord. La Charte fixe un objectif **d'amélioration de l'intégration paysagère des espaces bâtis**, en freinant le mitage et en retraitant les espaces « défigurés », banalisés ou standardisés.

L'objectif est de concevoir les projets d'aménagement et de construction en respectant, et en valorisant, les implantations historiques de l'urbanisation dans le paysage. Certaines implantations remarquables feront l'objet d'une vigilance particulière : les villages en balcon, généralement en lisière et ceinturés de vergers, les villages de clairières de montagne formant des ouvertures dans le massif forestier, les villages de fonds de vallée implantés en longueur.

En complément des implantations, les **spécificités des tissus urbains** seront également à respecter et à valoriser, en adaptant les projets de renouvellement et de densification au contexte existant. Certaines organisations des tissus sont à préserver tout particulièrement compte tenu de leur caractère remarquable : les villages « tas » ceinturés de vergers, les villages à usoirs, les villages de la reconstruction, les villages avec annexes, les cités ouvrières.

A l'horizon des 15 prochaines années, l'objectif est de **faciliter la réhabilitation et la densification maîtrisée du bâti existant**, en respectant les typologies urbaines et les principes d'une architecture durable. Il ne s'agit pas de figer les espaces bâtis mais bien de permettre leur évolution, leur densification, leur adaptation au changement climatique. Ces espaces devront nécessairement muter, pour accueillir la densification, mais aussi davantage de « nature en ville », des projets de désimperméabilisation et de renaturation (# Préserver l'eau, les sols, les écosystèmes remarquables).

Le bâti en lui-même doit pouvoir évoluer en conciliant préservation du patrimoine et amélioration énergétique (rénovation thermique, installation d'équipements de production d'énergie) (#Transition énergétique maîtrisée). **L'éco-rénovation** sera développée, et amplifiée, en adaptant les pratiques aux spécificités des patrimoines, en mobilisant les ressources locales et en créant des espaces de vie répondant aux besoins contemporains. Des dispositifs d'accompagnement et d'ingénierie seront nécessaires pour lever les freins techniques et financiers

Enfin, concernant le patrimoine bâti emblématique, une ambition forte de préservation, d'entretien et de valorisation est affirmée dans la Charte. Les **châteaux forts** surplombant le paysage, les villes et villages fortifiés à forte valeur architecturale, la ligne Maginot et les ouvrages militaires sont concernés en premier lieu. Le patrimoine emblématique doit être **rendu accessible à tous**, en priorisant les sites et en considérant les problématiques de sécurité pour les visiteurs. D'autres ensembles patrimoniaux seront également à préserver et mettre en valeur sur tout le territoire : le patrimoine industriel, le patrimoine agricole (fermes isolées gallo-romaines en particulier), le patrimoine vernaculaire en particulier. La priorisation des interventions devra tenir compte des capacités financières et des enjeux de sécurité.

- **RENFORCER LA QUALITE PAYSAGERE DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS, EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE**

Parallèlement aux espaces bâtis, la qualité paysagère des espaces agricoles et forestiers représente un sujet majeur à considérer, en transversalité avec les ambitions de la charte en matière de préservation de la biodiversité et de développement des activités économiques.

En premier lieu, l'objectif est de préserver la mosaïque paysagère agricole, façonnée par les systèmes traditionnels de polyculture élevage. En particulier, les **prairies permanentes devront être maintenues**, au même titre que les vergers de haute tige et les haies qui ponctuent la mosaïque.

Les infrastructures agroécologiques, d'une manière générale, gagneront à être préservées et même redéveloppées, notamment dans les grandes étendues céréalières qui bordent le massif (haies, bosquets, arbres isolés…). Les rivières et ripisylves qui traversent les espaces agricoles sont à mettre en valeur dans ce cadre, en lien avec leur gestion écologique (# Préserver les écosystèmes remarquables).

Enfin, au niveau du massif forestier, l'objectif sera de préserver au maximum **les ambiances forestières à couvert continu**, en maîtrisant le développement de la monoculture. Il s'agira aussi d'orchestrer les paysages de l'eau et de fonds de vallées pour mieux raconter l'héritage du territoire et stimuler l'attractivité. Il conviendra de cultiver un équilibre entre paysage « ouvert » et « fermé » dans les fonds de vallées et sur les coteaux, en réponse aux attentes locales, tout en prenant en compte les enjeux de gestion écologique et hydrologique. Ces derniers peuvent nécessiter certaines transformations, telles que la suppression d'étangs ou d'infrastructures impactantes, afin de favoriser des systèmes naturels plus résilients.

La richesse humaine et sociétale, un capital vivant à préserver

Le territoire du Parc naturel régional repose sur une richesse **humaine et sociétale** unique, fruit des savoir-faire, des pratiques culturelles et des liens intergénérationnels qui l'animent. Ces patrimoines matériels et immatériels constituent un capital vivant, à la fois **facteur d'identité, de cohésion sociale et d'attractivité**. Dans un contexte de mutations climatiques, énergétiques et sociétales, il est essentiel de **préserver ces héritages, de les transmettre et d'adapter les compétences** locales pour garantir la vitalité du territoire et assurer son développement durable.

- ### RECONNAITRE ET PRESERVER LES PATRIMOINES CULTURELS IMMATERIELS DU TERRITOIRE

Le patrimoine humain et culturel constitue un capital vivant essentiel du territoire. La Charte affirme la nécessité de reconnaître, de valoriser et de préserver la diversité des **traditions vivantes, incluant les évènement festifs, gastronomiques, pratiques sociales et les langues.** Certaines de ces traditions sont fragilisées par la baisse du bénévolat ou la disparition progressive de savoir-faire spécifiques.

Loin de relever d'une simple logique de sauvegarde, la préservation de ces patrimoines contribue à **renforcer l'identité du territoire**, la cohésion sociale, le maillage des réseaux locaux et l'attractivité territoriale. À ce titre, les patrimoines culturels immatériels doivent être pleinement intégrés aux politiques culturelles, de tourisme et de développement économique.

La Charte s'engage également à soutenir la **vitalité des équipements et des événements culturels** - musées, écoles de musique, centres culturels, lieux de lecture publique - qui participent au rayonnement du territoire (# Revitalisation des centres-bourgs). Une attention particulière sera portée aux femmes et aux hommes qui les font vivre, qu'ils soient décideurs, professionnels ou bénévoles, tant pour la reconnaissance de leurs savoir-faire que pour leur engagement. Le maintien de ces équipements dépendra toutefois de leur capacité à s'adapter aux nouveaux publics et aux contraintes budgétaires.

Cette ambition participe directement au respect des **droits culturels des habitants** et à l'attractivité durable du territoire.

- ### TRANSMETTRE LES SAVOIR-FAIRE ET COMPETENCES POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

La Charte affirme la **transmission des savoir-faire** et compétences traditionnels comme une priorité, notamment dans les domaines de la forêt et du bois, de l'agriculture de l'artisanat, du verre, de la pierre et de l'industrie. La **transmission intergénérationnelle** constitue un levier essentiel pour valoriser les récits, les pratiques et les usages locaux, renforcer le lien social et préserver le patrimoine immatériel du territoire. Cette transmission suppose d'organiser des passerelles entre générations et de rendre ces métiers attractifs pour les jeunes.

Face aux mutations climatiques, énergétiques et sociétales, **l'adaptation des compétences locales** représente un enjeu majeur. La Charte soutient le développement de formations locales, continues et qualifiantes, en lien étroit avec les besoins du territoire. L'apprentissage, les formations en situation de travail et les démarches d'expérimentation locale sont encouragés comme vecteurs de développement et d'innovation. Ces dispositifs devront être coordonnés avec les acteurs de l'emploi et de la formation afin d'éviter les ruptures de parcours. La Charte promeut notamment la refondation des compétences dans le domaine de la **construction durable,** incluant l'éco-construction et l'éco-rénovation, afin de préserver le patrimoine bâti et de favoriser des pratiques responsables, durables et adaptées aux enjeux futurs.

Ambition 3 : Un territoire qui optimise ses ressources et renforce ses services écosystémiques

Une agriculture durable, viable, diversifiée et résiliente

Le développement d'activités agricoles dynamiques et respectueuses des patrimoines représente une ambition forte de la Charte pour les 15 prochaines années, compte tenu des difficultés notables rencontrées par les filières présentes aujourd'hui : diminution du nombre d'exploitations, déficit d'attractivité du métier, difficultés économiques, enjeux d'adaptation au changement climatique. L'objectif est d'agir à la fois sur le **tissu d'exploitations agricoles**, et sur **la qualité des pratiques** afin de concilier les activités économiques avec la préservation de la biodiversité et des paysages. Dans certains secteurs du territoire, ces difficultés se traduisent déjà par des cessations d'activité.

- ### Renouveler le tissu d'exploitations, avec des modeles economiques viables, vivables et attractifs

La Charte fixe des objectifs clairs à l'horizon 2045 : le **maintien des surfaces exploitées** d'une part, notamment dans le cœur de massif et le **maintien du tissu d'exploitations**, en enrayant la baisse du nombre d'exploitations observé depuis plusieurs décennies. Le renouvellement des générations devra pour cela être assuré, en facilitant les transmissions de structures existantes mais également l'installation de nouveaux porteurs de projets, dans un contexte de diminution progressive de la transmission familiale. L'accès au foncier et au capital d'exploitation sera un enjeu déterminant.

En cohérence avec le Plan Alimentaire de Territoire (PAT) qui a été engagé localement, l'objectif est de soutenir une **diversification des filières et des modèles agricoles**, pour les adapter aux changements (climatiques, économiques, écologiques). Cette diversification doit se faire sans perdre pour autant l'orientation traditionnelle en polyculture élevage, socle de l'identité paysagère des Vosges du Nord. Elle pourra concerner différents points : les types de productions réalisées sur le territoire, les choix variétaux en lien avec l'évolution du climat, les pratiques agricoles et méthodes de travail mises en œuvre. Cette diversification se doit d'être progressive pour optimiser les équilibres économiques existants.

De nombreuses questions « nouvelles » nécessiteront de déployer des solutions innovantes comme, par exemple, la restauration des sols, l'évolution des problématiques sanitaires et des prédateurs ou encore la multiplication des phénomènes de sécheresse. Des essais variétaux et des expérimentations locales seront nécessaires pour sécuriser ces évolutions. Afin de réaliser ces adaptations, le renforcement de la gouvernance locale des filières agricoles, et de l'organisation collective des exploitants, seront indispensables. Cette organisation collective devra s'appuyer sur des structures existantes et éviter de créer des dispositifs redondants.

- ### Renforcer les filieres locales pour garantir la souverainete alimentaire et l'acces a des produits de qualite pour tous

Le **renforcement des filières de proximité** représente un objectif important, afin de soutenir la création de valeur ajoutée, tout en augmentant l'offre de produits locaux de qualité. Cet objectif devra tenir compte du pouvoir d'achat des ménages et des capacités logistiques locales.

Le développement de l'offre alimentaire locale suppose un **renforcement des outils de commercialisation et de transformation** sur le territoire, qu'il s'agisse d'outils individuels ou collectifs. Prioriser les légumeries, équipements partagés comme les magasins de producteurs ou les ateliers pour la transformation. Il s'agira de consolider les solutions existantes, mais également d'expérimenter et d'innover pour mettre en place des outils nouveaux, adaptés aux filières en place et au caractère rural du territoire.

L'évolution des filières devra également aller plus loin en adaptant, dans une certaine mesure, les types de productions réalisées localement, dans une logique de réponse plus complète à la demande locale. En particulier, les filières devront pouvoir s'adapter parallèlement à l'évolution des comportements alimentaires, en proposant davantage de produits végétaux bruts et transformés.

La reconnaissance qualitative des produits proposés sera essentielle pour rendre l'offre locale plus attractive. En premier lieu, le renforcement de l'offre de produits labelisés, notamment en Agriculture Biologique, représente une ambition forte. Il s'agira, à l'horizon des 15 prochaines années, de **maintenir à minima les surfaces valorisées en agriculture raisonnée**, tout en encourageant la diversification des produits proposés.

Enfin, parallèlement à l'adaptation de l'offre, la Charte vise à faire évoluer la demande de produits locaux, et à la renforcer, ce qui créera davantage de débouchés. Les efforts engagés au niveau de la restauration collective sont à intensifier, afin de **tendre vers une offre « 100% produits locaux »,** en premier lieu dans la restauration publique, mais pas uniquement. Cet objectif devra tenir compte des contraintes budgétaires des collectivités et des capacités d'approvisionnement régulières. La demande sera également à faire évoluer au niveau des particuliers, par la sensibilisation des habitants sur la qualité de l'alimentation et par le développement des activités agritouristiques.

- **DEVELOPPER UNE AGRICULTURE EN SYNERGIE AVEC LA BIODIVERSITE**

L'évolution des filières et des modèles agricoles devra se faire en cohérence avec la préservation de la biodiversité, dans un contexte d'érosion progressive de celle-ci qu'il est indispensable d'endiguer. Cette cohérence devra être construite avec les exploitants agricoles afin d'éviter une opposition entre exigences environnementales et contraintes économiques.

La Charte fixe un objectif clair : maintenir et restaurer, **les prairies permanentes** exploitées sur le territoire, compte tenu de leur rôle essentiel pour la biodiversité et les services écosystémiques qu'elles fournissent (# Préserver les écosystèmes). Leur gestion devra être optimisée pour accroître leur valeur écologique, et le redéveloppement de surfaces de prairies pourra être envisagé via des activités extensives et la **diversification des filières locales**.

Au-delà des prairies, la valeur écologique des espaces agricoles doit être renforcée sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones de piémont et de plateaux dominées par les grandes cultures. L'accent sera mis sur les approches écosystémiques et les **pratiques agroécologiques**, avec le développement de l'agroforesterie pour améliorer la qualité écologique des espaces productifs et **renforcer la robustesse des exploitations face au changement climatique**. Ces pratiques nécessiteront un accompagnement technique et un temps d'appropriation.

En lien avec la transition agroécologique, la Charte encourage le développement de **l'hydrologie régénérative** pour ralentir le cycle de l'eau, favoriser l'infiltration et le stockage naturel des ressources. Cette approche est stratégique face aux impacts du changement climatique sur la disponibilité en eau, qui pourraient affecter certains modèles agricoles (# Préserver l'eau et les sols). Sa mise en œuvre devra être adaptée aux réalités topographiques et foncières locales.

Enfin, la **cohabitation entre agriculture et faune sauvage** devra être améliorée d'ici 2045, notamment par rapport aux dégâts de gibier et la présence des grands prédateurs. Cette cohabitation nécessitera des dispositifs d'indemnisation et de médiation adaptés.

L'atteinte de l'ensemble de ces objectifs demandera un **accompagnement technique et économique des exploitations** : expérimentation, innovation, partage d'expérience, et mobilisation des dispositifs de valorisation des efforts environnementaux tels que les Mesures agro-environnementales et climatiques, les paiements pour services environnementaux ou les obligations réelles environnementales. L'accès simplifié à ces dispositifs constituera un facteur clé de réussite.

Des forêts résilientes, au service du climat, de la biodiversité et de l'économie locale

La forêt remplit de multiples fonctions : production de bois, accueil du public, protection de la biodiversité et des ressources naturelles (sols, eau), ainsi que contribution à l'atténuation du changement climatique par l'absorption et le stockage du carbone. La Charte souligne l'importance de **préserver cette multifonctionnalité**, qui se manifeste à différentes échelles — de la parcelle forestière au massif, jusqu'au territoire du PNR. Poursuivant les démarches initiées dans la précédente Charte, elle ambitionne de **renforcer la résilience écologique** et économique des forêts et de les positionner comme des partenaires essentiels du projet territorial. Cette ambition devra composer avec les aléas climatiques croissants et la volatilité des marchés du bois.

- ### Adapter la gestion sylvicole pour ameliorer la sante des ecosystemes forestiers

Fort de l'expérience acquise en matière de **gestion forestière durable** et en s'appuyant sur la culture forestière des acteurs, la Charte vise à **poursuivre l'adaptation des pratiques sylvicoles** aux impacts du changement climatique. Loin d'adopter une approche dogmatique vis-à-vis de certaines techniques, elle cherche avant tout à **renforcer la santé des peuplements forestiers** face aux diverses pressions qu'ils subissent — sécheresse, stress climatique, attaques parasitaires, événements orageux ponctuels ou incendies. L'objectif est de développer leur capacité à se défendre et à se reconstituer après des perturbations importantes. Cette capacité de résilience n'est pas uniforme selon les essences et les contextes stationnels.

Alors que les forêts restent encore majoritairement peu diversifiées et gérées selon des traitements réguliers, il s'agit notamment **d'améliorer leur structure, tant verticale qu'horizontale**. En forêt publique, la part de surface gérée en traitement irrégulier pourrait encore augmenter, ce qui rendrait ces peuplements moins vulnérables en période de stress climatique. Des actions seront également menées à l'échelle des individus : la **diversité des essences** sera favorisée et les sujets les plus vigoureux des jeunes peuplements seront mis en valeur. Enfin, les pratiques sylvicoles visant à **maintenir un couvert forestier continu** seront poursuivies, notamment en limitant les coupes importantes sur une part significative du couvert. Des arbitrages seront parfois nécessaires entre objectifs économiques à court terme et résilience à long terme.

- ### Resoudre durablement le desequilibre foret–ongules pour tirer pleinement partie de la regeneration naturelle

Bien que d'importants efforts aient été réalisés pour réduire localement les densités de gibier, la Charte vise à **rétablir durablement l'équilibre « forêt-ongulés** » (cerfs, chevreuils, sangliers). L'objectif est de **tirer pleinement parti de la régénération naturelle**, avec ses bénéfices écologiques et économiques, dans un contexte de changement climatique et de fortes contraintes budgétaires. Le déséquilibre reste marqué dans certains secteurs, limitant la régénération naturelle.

Tous les leviers devront être mobilisés pour limiter la pression des populations d'ongulés : augmenter les prélèvements, freiner la prolifération des individus, etc, et rechercher des débouchés économiques. Dans ce cadre, de nouvelles pratiques de chasse pourront être expérimentées. Ces évolutions devront être conduites en concertation avec les acteurs cynégétiques et forestiers **L'installation de prédateurs d'ongulés** dans le massif forestier constitue également un levier à envisager pour favoriser le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers. Cette perspective pourra susciter des débats locaux et nécessitera un accompagnement adapté.

- ### Augmenter le degre de naturalite des forets

Fort des avancées significatives des 15 dernières années, la Charte reconduit une trajectoire vertueuse **d'augmentation du degré de naturalité des forêts** tant publiques, que privées. Elle fait

de la naturalité un levier économique de la filière « forêt-bois » et de résilience des peuplements forestiers aux effets du changement climatique.

Il s'agit de poursuivre **l'augmentation de la part des peuplements matures**[2] à travers notamment une part encore plus importante des bois de gros diamètres. La Charte réaffirme l'importance d'améliorer globalement les conditions d'accueil de la biodiversité dans les surfaces en gestion (bois mort sur pieds et au sol, maintien d'arbres « habitat », gestion spécifique des lisères...) (# Préserver les écosystèmes). Le partenariat historique et efficace entre l'ONF et le SYCOPARC est à conforter et élargir au CNPF et aux principaux gestionnaires privés, pour assurer la cohérence des pratiques.

La Charte porte l'ambition de **doubler d'ici à 2045 la surface de forêt en libre évolution**[3] au profit des espèces hautement spécialisées (total de 4000 ha, soit 4.5% du territoire occupé par la forêt). Au-delà de l'augmentation surfacique, il s'agit de viser une bonne répartition spatiale à l'échelle du territoire et d'augmenter la taille moyenne des ilots de libre évolution (au-delà de 5 ha).

Le degré de naturalité des forêts repose également sur la nature des essences des peuplements. La Charte mise sur le **maintien des essences autochtones** et fixe à 10% la part des essences exotiques/non autochtones[4]. Enfin, il s'agit d'augmenter le flux de matière organique dans le sol afin de mieux conserver l'eau et favoriser la disponibilité des nutriments et le stockage du carbone.

- **TRANSFORMER LE BOIS LOCAL EN LEVIER ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL**

Le renforcement du rôle économique de la ressource forestière constitue l'une des priorités majeures de la stratégie territoriale « forêt-bois » portée par la Charte du Parc. À l'échelle du périmètre de la Charte Forestière de Territoire, elle positionne les Vosges du Nord comme un **territoire exemplaire en matière de valorisation forestière et d'économie circulaire**. Cet objectif suppose de consolider les entreprises existantes, parfois fragilisées par les fluctuations des marchés.

En étroite cohérence avec la gestion durable des forêts présentées précédemment, la Charte vise à **promouvoir les essences locales emblématiques**, telles que le hêtre, le pin sylvestre ou d'autres feuillus. L'objectif est de **développer des produits transformés innovants**, à forte identité territoriale et à haute valeur ajoutée. Le développement de ces produits nécessitera des investissements et un accompagnement à l'innovation.

Cette ambition repose sur la **structuration d'un écosystème « bois local » performant**, fondé sur le renforcement des compétences des acteurs de la filière et le soutien à la recherche et à l'innovation. il s'agira de développer des réseaux et des marchés au-delà du territoire pour valoriser les bois dans la construction et le mobilier.

- **RECONQUERIR UN USAGE LOCAL DU BOIS, PRODUIT ET TRANSFORME LOCALEMENT**

L'ambition de la Charte est donc de favoriser une appropriation de l'**usage local du bois**, produit et transformé sur place. L'objectif est de renforcer cette dynamique en s'appuyant sur le réseau d'entreprises de première et deuxième transformation qui maillent le territoire.

Dans ce cadre, la Charte relève le défi de **maintenir le maillage actuel de scieries**. Il faudra avoir une attention spécifique auprès des entreprises de récolte et de transformation du bois pour relever les défis économiques et environnementaux auxquels elles sont confrontées. Certaines structures de petite taille auront besoin d'un accompagnement ciblé.

---

[2] *Peuplements matures : peuplements qui se composent d'arbres en majorité âgés de gros diamètres et possèdent de nombreux bois mort debout ou au sol*

[3] *Forêts en libre évolution = forêts dotées de documents de gestion dans lesquels la libre évolution relève d'un choix délibéré du propriétaire et d'une vision à long terme, ou forêts spontanées qui résultent de l'abandon progressif des pratiques agricoles depuis le milieu du XXème siècle sur de petites parcelles privées*

[4] *Essences exotiques/non autochtones : essences introduites par l'Homme, volontairement ou accidentellement, hors de son aire de distribution naturelle*

Pour agir à la fois sur l'offre et sur la demande, la Charte encourage ses signataires à mobiliser la commande publique via des projets démonstrateurs. Habitants et entreprises seront incités à consommer localement et de **nouvelles formes de commercialisation en « circuits courts »** seront développées pour faciliter cette dynamique (# Economie locale). L'atteinte de ces objectifs dépendra de l'engagement concret des maîtres d'ouvrage publics et privés.

Une transition énergétique maîtrisée, axée sur la sobriété

Dans un contexte de changement climatique et de pression sur les ressources, la transition énergétique doit reposer sur la **sobriété, l'efficacité et le développement d'énergies renouvelables locales.** Cette transition devra s'inscrire dans un contexte d'incertitude sur les coûts de l'énergie et les capacités d'investissement des acteurs locaux.

- ### FAIRE DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE LE SOCLE DE LA STRATEGIE

La transition énergétique du territoire vise à **réduire la consommation finale de 55 % d'ici 2050**, conformément aux objectifs régionaux (SRADDET[5] Grand Est). Cette ambition repose sur une mobilisation collective : élus, citoyens, entreprises et associations. La sobriété énergétique devient ainsi le socle de la stratégie, complétée par l'efficacité et le développement des énergies renouvelables. Atteindre cet objectif impliquera des changements d'habitudes parfois contraignants.

La sobriété implique de **repenser nos modes de consommation**, de prioriser les besoins essentiels et d'intégrer cette démarche dans les politiques publiques locales comme dans les pratiques individuelles. Les collectivités montrent l'exemple par des pratiques responsables, des achats durables et l'accompagnement des citoyens vers des comportements sobres. Cette exemplarité devra être visible et mesurable pour être crédible.

La mobilité, en particulier, constitue un levier majeur de sobriété énergétique. Elle implique de réduire l'usage des véhicules individuels polluants, de favoriser les modes actifs (marche, vélo), et de développer des transports en commun efficaces et accessibles. Les choix d'aménagement du territoire, la planification urbaine et la promotion du covoiturage ou des véhicules partagés doivent être orientés vers une mobilité sobre, sécurisée et durable (# Mobilité).

- ### RENOVER LE BATI POUR UN HABITAT ADAPTE AU CLIMAT FUTUR

Le parc immobilier ancien et énergivore du territoire nécessite une **rénovation ambitieuse**. Les travaux doivent privilégier les matériaux locaux, biosourcés et géosourcés, offrant faible énergie grise et régulation hygrométrique, **tout en préservant le patrimoine architectural** (# Transformer le bâti vacant en logements). Le coût des rénovations constitue toutefois un frein majeur pour de nombreux ménages.

Les logements doivent être adaptés aux vagues de chaleur et au réchauffement climatique, en intégrant des solutions passives comme l'inertie thermique, la ventilation naturelle et la végétalisation. L'objectif est d'assurer un confort optimal toute l'année, en limitant le recours aux systèmes énergivores.

La transition énergétique est aussi une **opportunité de développer les filières locales de matériaux durables** (bois, chanvre, terre). Ces matériaux réduisent l'empreinte carbone, créent de l'emploi local et soutiennent l'économie circulaire. Leur utilisation doit être encouragée par des formations et des incitations publiques adaptées. Leur diffusion dépendra de la structuration des filières et de la montée en compétence des artisans.

[5] Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

- **CONTRIBUER A L'ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Pour atteindre la neutralité carbone, le territoire doit réduire les émissions de GES de 77 % par rapport à 1990, en ligne avec les engagements internationaux et nationaux.

Avant toute optimisation technique, la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** doit être priorisée. Cela concerne tous les secteurs : résidentiel, tertiaire, transports et industrie. Les équipements doivent être choisis pour leur faible émission et leur durabilité. Des arbitrages seront parfois nécessaires entre performance environnementale et contraintes économiques.

L'exemplarité des collectivités se traduit par des objectifs clairs, mesurables et partagés, dans la réduction des impacts liés à la gestion de leurs bâtiments et services publics.

La gestion durable des forêts et des sols agricoles est essentielle : elle contribue au **stockage de carbone** et à la préservation de la biodiversité. Les pratiques agricoles et sylvicoles doivent maximiser ce rôle tout en limitant les pratiques intensives qui dégradent les milieux naturels.

- **DEVELOPPER DES ENERGIES RENOUVELABLES ADAPTEES AUX RESSOURCES DU TERRITOIRE**

Pour atteindre la neutralité carbone, le territoire doit produire **l'équivalent de 100 % de sa consommation énergétique finale** à partir d'énergies renouvelables d'ici 2050. Cette trajectoire devra être phasée dans le temps, spatialisée et ajustée aux capacités réelles de production du territoire. Le développement des filières (solaire photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie haute énergie, micro-hydroélectricité, agrivoltaïsme et bois-énergie) doit être **encadré et durable**, en respectant l'écologie, les paysages et l'acceptabilité sociale. Elle nécessite une planification rigoureuse et une coordination entre les différents acteurs du territoire. Les projets doivent être évalués au cas par cas, en fonction de leur impact environnemental et de leur contribution à la transition énergétique. Certains projets pourront susciter des controverses locales et nécessiter des médiations approfondies.

Les dispositifs de production solaire seront **prioritairement développés sur le bâti et les surfaces artificialisées**. Le **bois-énergie**, bien qu'important dans le mix énergétique local, doit être **utilisé de manière raisonnée** pour préserver la ressource forestière. Il doit être considéré comme un complément aux autres usages du bois, tels que le bois d'œuvre et le bois industrie, qui offrent une plus grande valeur ajoutée et un meilleur stockage du carbone. La gestion durable des forêts est essentielle pour maintenir l'équilibre entre les différents usages du bois et garantir la pérennité de cette ressource. Les prélèvements pour le bois-énergie doivent être limités aux résidus de coupe et aux bois de faible qualité, afin de ne pas concurrencer les autres filières. Une vigilance particulière devra être portée aux volumes réellement disponibles. Comme pour le bois-énergie, la méthanisation ne doit être envisagé que dans la limite des déchets organiques disponibles. Elle ne devra pas conduire à orienter les productions agricoles vers des cultures énergétiques dédiées.

- **ENCADRER POUR PROTEGER PAYSAGES, BIODIVERSITE ET AGRICULTURE**

Les projets d'énergie renouvelable doivent **s'intégrer harmonieusement dans les paysages** et respecter l'identité et le patrimoine du territoire. Des règles claires, établies en concertation avec les habitants et les experts, encadreront l'implantation des dispositifs.

La **préservation de la biodiversité** est une priorité : zones humides, forêts, prairies et corridors écologiques doivent être protégés. Les projets d'énergies renouvelables ne doivent pas aggraver les pressions sur les écosystèmes fragiles.

L'agriculture doit rester prioritairement dédiée à la **production alimentaire**. Les cultures énergétiques et l'agrivoltaïsme doivent être strictement encadrés pour éviter toute concurrence avec les cultures vivrières. Des critères objectifs devront être définis pour encadrer ces projets.

- **FAIRE DE L'ENERGIE UN PROJET COLLECTIF ET TERRITORIAL**

Les habitants et acteurs locaux sont au cœur de la transition énergétique. Les **initiatives citoyennes**, coopératives et locales permettent de réapproprier la production d'énergie et **d'assurer des retombées économiques sur le territoire tout en renforçant sa souveraineté énergétique.**

Une planification de la production énergétique doit se mettre en place de manière **transparente, inclusive et équitable**, associant tous les acteurs à chaque étape du projet. Des mécanismes de participation citoyenne (ateliers de co-construction, comités de suivi, enquêtes publiques) renforcent **l'acceptabilité sociale et favorisent l'appropriation locale** des projets. L'objectif est que les bénéfices économiques et sociaux profitent prioritairement aux habitants et aux communes. La participation devra être organisée de manière pragmatique pour éviter l'essoufflement des dynamiques locales.

Une économie locale et touristique ancrée dans les ressources du territoire

Le maintien et le **renforcement de l'économie locale**, dans le respect des patrimoines et du cadre de vie, représente une ambition forte de la Charte, afin de préserver l'emploi, élément à la vitalité des communes. Dans certains secteurs, la fragilité de l'emploi local est déjà perceptible. Au-delà de cet enjeu d'équilibre local, les activités économiques font partie des patrimoines et de l'histoire des Vosges du Nord, et elles méritent à ce titre d'être valorisées dans le projet de territoire.

La Charte ambitionne aussi de **conforter l'attractivité touristique** du territoire, en renforçant la cohérence et le caractère partagé de l'offre « Vosges du Nord », ainsi que les principaux moteurs touristiques fédérateurs. Au-delà de la volonté de développement, une vigilance forte est souhaitée pour que ce dernier se fasse dans le respect du territoire, de ses patrimoines, de sa qualité environnementale et paysagère. Le bon équilibre doit être trouvé, en particulier, entre l'accessibilité des sites pour les visiteurs et la préservation du territoire dans son ensemble.

- **CONSOLIDER LES FILIERES ECONOMIQUES LOCALES DANS LEUR DIVERSITE**

Parmi les filières à soutenir, le secteur industriel occupe une place majeure, en raison de son enracinement historique et de son rôle important en termes d'emploi. Certaines industries font face à une concurrence internationale forte, à des tensions sur les coûts de production et à des difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée. À l'horizon des quinze prochaines années, il sera essentiel de **renforcer l'adaptation des industries locales** à des défis multiples. Celle-ci devra s'appuyer sur la performance économique et la compétitivité, en **modernisant les outils de production et en améliorant les conditions de recrutement** sur le territoire. La question du recrutement et de l'attractivité des métiers constitue déjà un enjeu majeur La maîtrise de la performance énergétique — réduction des consommations et recours aux énergies locales et renouvelables — sera également cruciale, face à la hausse des coûts de l'énergie. Parallèlement, le maintien du tissu industriel exigera une gestion rigoureuse des impacts environnementaux liés aux activités, qu'il s'agisse de pollution ou de consommation des ressources, dans le respect des valeurs du Parc. Des arbitrages pourront apparaître entre maintien de l'emploi et exigences environnementales.

La maîtrise des impacts environnementaux concernera également le secteur de **l'exploitation de ressources primaires**, notamment les matériaux. Le territoire accueille des activités d'extraction importantes (grès, calcaire) qui contribuent à la qualité architecturale et urbaine des villes et villages. Ces activités devront pouvoir se poursuivre tout en conciliant préservation de l'environnement et valorisation des ressources. Ces activités peuvent susciter des débats locaux liés aux impacts paysagers et environnementaux.

Parallèlement à ces enjeux industriels et de production, la Charte vise à **maintenir et renforcer les activités de services**. Cela passe d'abord par le maintien des services publics, indispensables pour l'emploi et la qualité de vie locale, et ensuite par le soutien et la valorisation des services marchands,

notamment les services à la personne, souvent portés par de petites ou micro-entreprises fragiles, comme l'assistance maternelle ou l'aide à domicile. Le vieillissement de la population pourrait accentuer la demande dans ces secteurs.

Enfin, les activités de **construction et de rénovation** doivent être consolidées, en adaptant les pratiques aux enjeux futurs. Les politiques de renouvellement urbain et de densification des villes et villages appellent à outiller les entreprises afin qu'elles restent compétitives, tout en participant au développement économique et à la diversification de l'offre de logements. Il sera nécessaire de lancer d'importants chantiers pour structurer les réseaux d'entreprises et d'artisans, en intégrant les évolutions liées à la performance énergétique des bâtiments et à l'usage des ressources et matériaux locaux dans les projets. Ces dynamiques devront être accompagnées dans la durée.

- **STRUCTURER UN ECOSYSTEME TERRITORIAL SOLIDE ET METTRE EN RESEAU LES ENTREPRISES**

Au-delà des objectifs propres à chaque secteur d'activité, la Charte ambitionne de structurer un véritable écosystème économique local, notamment par la **mise en réseau des entreprises et le développement de l'économie circulaire**. À l'horizon 2045, il s'agit de bâtir une économie locale solide, avec des entreprises complémentaires et solidaires, favorisant les circuits courts.

La structuration et le renforcement des dynamiques de filières seront essentiels, tant pour l'ensemble des activités économiques locales que pour les filières d'excellence — verre, métal, grès, bois — en synergie avec les industries et manufactures du territoire. L'objectif est d'améliorer **l'accompagnement des filières en matière de mise en réseau et de compétitivité**, en accordant une attention particulière aux solutions de recrutement, y compris via des expérimentations et innovations en mutualisation. L'accompagnement des transmissions et reprises d'entreprises sera également crucial, et de nouveaux modèles, comme les sociétés coopératives, pourront être envisagés pour répondre aux besoins présents et futurs.

Les collectivités locales auront un rôle déterminant pour soutenir les activités économiques, par la mise en valeur des savoir-faire et le **développement qualitatif de la commande publique**. Leur capacité budgétaire conditionnera en partie cet engagement. L'ambition est de renforcer la part des projets publics et privés qui font appel aux ressources et compétences locales, particulièrement dans les constructions et aménagements urbains et villageois, afin de mieux reconnaître et valoriser ces savoir-faire trop peu mis en avant aujourd'hui. Des critères clairs devront être définis pour objectiver ce recours aux ressources locales.

- **CONSTITUER UNE OFFRE TOURISTIQUE COMMUNE, QUALITATIVE ET COHERENTE**

A l'horizon 2045, l'objectif est de construire une **vision collective de la stratégie touristique des Vosges du Nord,** en mettant tous les acteurs autour de la table pour partager un message commun. Cette coordination devra dépasser les logiques institutionnelles et concurrentielles. Des outils et actions collectives sont également à déployer en conséquence : observatoires, partenariats et passerelles entre acteurs y compris culturels, mutualisation de moyens et d'actions. Leur efficacité dépendra de l'engagement réel des partenaires et des moyens mobilisés.

Les **politiques culturelles et touristiques** des collectivités joueront un rôle complémentaire dans la valorisation des activités économiques locales, en contribuant à mieux faire connaître et reconnaître les savoir-faire qui participent à l'attractivité et à l'histoire des Vosges du Nord. Cette valorisation devra s'inscrire dans une stratégie cohérente à l'échelle du territoire plus élargie, Massif, région.Il s'agira d'**affirmer la singularité de la destination**, en s'appuyant sur le label PNR et la stratégie touristique du Massif des Vosges, pour rendre l'offre du territoire plus lisible, et plus visible au niveau national et international. Cette offre devra renforcer son positionnement, pour intégrer les attentes des visiteurs qui évoluent (pratiques, éléments recherchés...), et les impacts du changement climatique qui vont les faire évoluer encore plus rapidement.

La stratégie d'offre gagnera à être diversifiée, en promouvant plus fortement et collectivement **une offre respectueuse de l'environnement et des valeurs du Parc**, et en mettant en avant les patrimoines dans toutes leurs dimensions : les paysages, la biodiversité, le patrimoine bâti, culturel, historique, la gastronomie… Les activités touristiques sont pensées comme des vecteurs de sensibilisation et de mise en valeur de ces patrimoines. Elles devront également veiller à ne pas générer de pressions excessives sur les milieux les plus fragiles.

En s'appuyant sur cette stratégie, **l'augmentation des durées de séjour** représente un défi majeur, condition d'optimisation des retombées économiques du tourisme sur un territoire où l'excurtionnisme est très largement majoritaire. Ce défi suppose une montée en qualité et en cohérence de l'offre proposée. L'objectif est de transformer progressivement les excursionnistes en touristes, en valorisant de manière cohérente toutes les offres présentes sur le territoire, en **structurant le réseau d'acteurs et de prestataires** à cet effet, et en faisant émerger une offre renouvelée d'hébergements pour pallier les manques observés actuellement (hébergements de groupes, hôtellerie de qualité en particulier). La viabilité économique de ces nouvelles offres devra être sécurisée.

- **CONSOLIDER LES « MOTEURS » TOURISTIQUES FEDERATEURS POUR LES VISITEURS COMME POUR LES HABITANTS : LA PLEINE NATURE, LE PATRIMOINE HISTORIQUE**

En cohérence avec les grands atouts touristiques des Vosges du Nord, l'ambition est **de miser fortement sur le tourisme de « pleine nature » et sur la valorisation du patrimoine historique**, tout en veillant à promouvoir un tourisme responsable, authentique, respectant et valorisant les patrimoines dans leur diversité. La fréquentation devra rester compatible avec la capacité d'accueil des sites.

Les sites emblématiques du territoire doivent être des points d'appel pour faire venir des visiteurs, mais également des « relais » pour faire connaître l'offre territoriale dans son ensemble. La concentration des flux sur certains sites devra être anticipée et maîtrisée. L'amélioration des réseaux d'itinéraires de découverte représente un objectif important afin de favoriser l'itinérance sur le territoire, et la découverte de multiples sites. L'enjeu principal réside dans la **qualification des itinéraires,** non dans leur multiplication, en conciliant les différents usages propres à chaque itinéraire (itinéraires routiers accueillant des modes partagés, itinérances en forêt compatibles avec l'exploitation forestière, par exemple). L'entretien et la sécurisation de ces itinéraires devront être garantis dans le temps.

En lien avec la valorisation d'une offre territoriale diversifiée, la **question de l'accessibilité des sites** et des lieux de patrimoine se pose. Il s'agira, dans les prochaines années, de hiérarchiser clairement les sites à entretenir, sécuriser, et rendre accessibles, afin de proposer aux visiteurs une offre large et qualifiée. Tous les sites ne pourront pas bénéficier du même niveau d'aménagement.

- **TROUVER LE BON POINT D'EQUILIBRE ENTRE ACCESSIBILITE DES SITES « EN PLEINE NATURE » ET QUALITE DE L'EXPERIENCE**

L'ambition générale de la Charte est de permettre à tous — habitants, visiteurs locaux et touristes étrangers — de découvrir les patrimoines et paysages du territoire, en favorisant la mixité sociale, le partage, les rencontres et un tourisme inclusif. L'accessibilité doit être pensée de manière globale, en développant une **offre d'hébergement complète** et adaptée, des équipements proportionnés aux fréquentations et en privilégiant les mobilités douces et partagées.

Une démarche similaire s'applique au patrimoine bâti, en particulier aux **nombreux « châteaux en ruine »** qui façonnent l'identité locale. Il s'agira de **prioriser les sites à rénover et à ouvrir au public**, en conciliant accessibilité, protection du patrimoine et de la nature, ainsi que sécurité des visiteurs. Des choix assumés devront être opérés en fonction des moyens disponibles.

Pour les sites ouverts au public, naturels ou patrimoniaux, la **gestion de la fréquentation** constitue un enjeu majeur afin d'assurer un accueil de qualité et des conditions de visite optimales. Les stratégies de gestion devront tenir compte des effets du changement climatique et des risques associés. **L'accessibilité des sites de pleine nature**, notamment les lieux de baignade ou « de fraîcheur », sera évaluée au cas par cas, en fonction de leur fragilité et des pressions liées à la fréquentation (# Préserver les écosystèmes).

La mise en place d'un **schéma d'accueil** à l'échelle du Parc permettra de hiérarchiser les sites et de définir des modalités d'ouverture adaptées, garantissant à la fois sécurité, préservation des patrimoines et qualité de l'expérience pour tous. Il devra également tenir compte des mobilités pour accéder au territoire. Ce schéma devra être régulièrement évalué et ajusté en fonction des évolutions observées.

AMBITION 4 : UN TERRITOIRE HABITÉ, RÉSILIENT ET ATTRACTIF

Un urbanisme rural alliant renouvellement urbain et sobriété foncière pour répondre aux enjeux démographiques et climatiques

À l'horizon 2045, la qualité des politiques d'urbanisation sera déterminante pour garantir aux populations un habitat attractif et un cadre de vie durable. L'urbanisme de demain devra relever des défis inédits, en conciliant la **lutte contre l'artificialisation des sols** avec la nécessité de s'adapter aux impacts croissants du changement climatique. Ces objectifs peuvent parfois entrer en tension avec les attentes immédiates de développement local.

L'enrayement du déclin démographique et l'adaptation au vieillissement constatés ces dernières années, exigeront des actions sur plusieurs fronts, du dynamisme économique, à la qualité du cadre de vie.

- ### REUSSIR A « FAIRE AUTREMENT » POUR STOPPER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le territoire doit pouvoir s'inscrire dans les politiques nationales **de lutte contre l'artificialisation**, qui supposent de pouvoir faire évoluer les tissus urbains et villages existants pour construire les espaces de vie de demain. Cette évolution impliquera parfois de revoir des projets d'extension envisagés de longue date. L'objectif fixé par la Charte est de **tendre vers un équilibre entre artificialisation et renaturation en 2045**, en favorisant une densification maîtrisée, respectueuse du cadre de vie et des patrimoines (bâtis, écologiques, paysagers...). La densification pourra susciter des réticences locales qu'il conviendra d'accompagner.

Au-delà des évolutions indispensables des politiques d'urbanisme, **l'architecture des projets** devra elle aussi s'adapter, en mettant la création contemporaine au service d'une densification maîtrisée, répondant aux besoins des habitants. Les projets devront être de haute qualité, valorisant le foncier disponible tout en préservant le patrimoine et en restant accessible financièrement à la majorité des ménages.

Pour réussir ce changement de paradigme, déjà engagé mais restant à amplifier, il s'agira d'impulser un **urbanisme rural planifié** à toutes les échelles, du territoire à l'îlot. Cet urbanisme « repensé » devra être soutenu par des outils opérationnels renouvelés et une coopération active de tous les acteurs. Cette planification nécessitera une ingénierie renforcée, notamment en appui des petites communes.

La **reconquête du bâti vacant et des îlots dégradés** représentera un sujet incontournable, l'ambition étant de résorber l'ensemble de la vacance excédentaire pour appuyer la production de logements et le renouvellement des villages. Certaines situations de vacances relèvent de problématiques complexes (propriété morcelée, coûts de réhabilitation élevés). Des modalités

opérationnelles nouvelles devront être déployées pour intervenir sur ce bâti, en termes de portage, de montage d'opérations, de mobilisation financière et d'accompagnement des collectivités.

- **ADAPTER LES ESPACES URBANISES (ESPACES PUBLICS, BATI) FACE AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES**

Concomitamment au défi de la densification, les villes et villages devront évoluer pour s'adapter aux effets du changement climatique et à l'évolution des coûts de l'énergie. La Charte fixe l'objectif de produire un urbanisme rural qui soit résilient et innovant, condition essentielle de l'attractivité du territoire à l'horizon 2045.

Cette adaptation passe notamment par le renforcement de **la place de la nature dans les espaces urbanisés,** en poursuivant un objectif de **désimperméabilisation des sols**, à travers la végétalisation des tissus bâtis et la création d'îlots de fraîcheur pour faire face à l'augmentation des températures. Par ailleurs, la place de l'eau dans l'espace public constituera un élément fort du cadre de vie (# Préserver l'eau, les sols et les écosystèmes). L'adaptation des espaces devra être hiérarchisées en fonction des besoins locaux et des capacités d'investissement. La gestion et l'entretien de ces aménagements devront être anticipés.

Ces principes devront être pleinement intégrés aussi bien dans la **rénovation et la densification** des villes et villages que dans les nouveaux projets d'aménagement et de construction. L'enjeu est de favoriser des opérations innovantes et expérimentales, utilisant l'existant pour la production de logements, fondées sur une concertation citoyenne renforcée afin de mieux répondre aux besoins des habitants. À l'échelle du bâtiment, la Charte encourage le recours à une **architecture bioclimatique et biosourcée**, intégrant la végétalisation du bâti pour limiter les îlots de chaleur et améliorer le confort thermique.

- **PENSER L'AMENAGEMENT POUR LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES NATURELS ET ENVIRONNEMENTAUX**

Sous l'effet du changement climatique, les espaces bâtis et leurs habitants seront de plus en plus exposés aux risques naturels et environnementaux. La Charte vise à mieux **prévenir ces risques** et à adapter les espaces bâtis afin d'en réduire les impacts. Certains aléas restent cependant difficiles à anticiper précisément.

Il s'agira d'abord d'identifier plus précisément les secteurs et situations à risque existants ou émergents, afin de **limiter l'exposition des populations** et de mobiliser efficacement les moyens d'intervention en cas d'aléa. Cette identification nécessitera un travail d'actualisation régulière des données. L'encadrement réglementaire sera renforcé, notamment à travers les documents d'urbanisme, pour limiter les projets dans les zones sensibles ou y appliquer des solutions adaptées visant à réduire les risques. Ces restrictions pourront parfois entrer en tension avec des projets locaux.

Au-delà de cette approche préventive, la Charte prévoit la **mise en place d'aménagements adaptés** dans les communes pour répondre aux situations d'aléa : refuges climatiques pour accueillir temporairement les populations affectées, réserves d'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse, etc. Leur mise en œuvre devra être réaliste au regard des capacités des communes.

Enfin, la **gestion efficace des risques** implique d'agir « à la source » et pas uniquement sur les espaces bâtis. Des mesures pourront être déployées pour limiter les impacts des aléas, telles que la mise en place de stratégies de défense contre les coulées de boue, la défense contre les feux de forêt (zones tampons autour des bâtis, organisation des accès pour les secours, réserves d'eau) ou **la restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues**, qui réduisent significativement les risques d'inondation. Ces actions nécessiteront une coordination étroite entre communes, intercommunalités et services de l'État. Il s'agira également d'identifier des actions

visant à limiter les pollutions à la source et à prévoir des dispositifs adaptés pour prévenir toute contamination en cas de catastrophe naturelle.

Une revitalisation des centres bourgs et du maillage de villages associé, appuyée sur les patrimoines et l'offre culturelle

Le dynamisme des villes et villages des Vosges du Nord, tout comme la qualité du cadre de vie qu'ils offrent, constitue un levier majeur d'attractivité et de développement territorial pour les années à venir. Ce dynamisme reste toutefois inégal selon les communes. La Charte place la **revitalisation des centres-bourgs et des centralités villageoises** au cœur de ses priorités, afin d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants, tant en matière d'habitat que d'accès aux services, aux commerces, à la culture et aux espaces de sociabilité. La réussite de cette revitalisation dépendra fortement de la mobilisation locale. Certaines communes nécessiteront un accompagnement plus soutenu que d'autres. L'enjeu est de poursuivre et d'amplifier les politiques déjà engagées à l'échelle locale, au bénéfice du plus grand nombre de communes, dans une logique de **valorisation des patrimoines bâtis et culturels** qui fondent l'identité du territoire, et de réinvestissement des mobilités comme champs d'innovation.

- ### Reinvestir le bati existant pour disposer de logements diversifies en faveur d'un parcours residentiel

Le territoire doit être en capacité, à l'horizon 2045, **d'offrir des logements diversifiés** répondant aux besoins de l'ensemble des habitants. En particulier, l'objectif est de mettre l'accent sur la production de petits logements abordables, pour répondre aux besoins des jeunes actifs, des apprentis, des saisonniers et des seniors, en favorisant le développement d'une offre intergénérationnelle. L'équilibre économique de ces opérations devra être sécurisé (# Urbanisme rural durable).

La production de logements doit pouvoir se faire prioritairement en valorisant l'existant, les bâtiments vacants notamment dans les centralités, ce qui renforcera leur dynamisme. Certaines opérations de réhabilitation pourront s'avérer techniquement complexes. Le cap visé est de remettre progressivement les logements vacants sur le marché, afin de **résorber à terme la vacance excédentaire**. Un travail important est également attendu sur **l'amélioration de la performance énergétique** des logements, y compris pour les logements occupés (# Transition énergétique maitrisée). Une approche transversale doit être favorisée pour l'amélioration du parc de logements, en intégrant aussi les besoins de confort et l'évolution des usages, pour répondre aux nouveaux modes d'habiter.

Cette action forte sur le parc de logements nécessitera de travailler différents aspects. En premier lieu, **l'accompagnement des entreprises du bâtiment** permettra de renforcer leurs compétences pour intervenir toujours « plus et mieux » sur la reconquête du bâti ancien et la diversification des formes de logement produites. L'accueil de salariés qualifiés représentera une problématique importante sur laquelle agir dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.

Enfin, la **reconquête du parc bâti** dans les centralités nécessitera **d'expérimenter et d'inventer de nouveaux modes opératoires, adaptés à la complexité des opérations**. L'objectif est de faire émerger et de mobiliser des structures capables de piloter les opérations de transformation du bâti, en intervenant sur toutes les étapes des opérations : diagnostic, programmation, montage financier, réalisation et gestion (# Urbanisme rural durable).

- ### Conforter l'offre de services et de commerces dans les centralites, en s'appuyant sur des solutions adaptees au contexte de « faible densite »

En complément de la reconquête de l'habitat dans les centralités, l'ambition portée par la Charte est **d'améliorer l'accès aux services et aux commerces**, en s'appuyant sur des solutions adaptées au contexte de « faible densité », même si ce contexte limite parfois la rentabilité économique des

services. Les services et commerces répondent en effet aux besoins essentiels des habitants, et la qualité de leur maillage est indispensable pour offrir des conditions de vie satisfaisantes.

En particulier, l'accès aux services publics devra être garanti sur tout le territoire, via des bourgs centres bien équipés, et des solutions « aller vers » qui permettent d'apporter les services dans les espaces les moins denses. Un objectif spécifique est fixé concernant la santé, en assurant **un accès équitable aux soins** sur tout le territoire, ce qui supposera de renforcer la démographie médicale et sa répartition géographique, les équipements de différents niveaux (offre hospitalière, maisons de santé, laboratoires) et d'expérimenter le développement de solutions alternatives comme la télémédecine et la médecine mobile.

Concernant l'offre commerciale, son accessibilité devra également être facilitée via les solutions « aller vers », et l'objectif est de la **conforter dans les centralités**, en évitant les phénomènes de « décentralisation » de l'offre vers les entrées et périphéries des bourgs principaux. La concurrence des zones commerciales extérieures au territoire devra être prise en compte.

- **(Re)Faire des centralites des espaces de lien social**

L'aménagement des centralités, que ce soit dans les bourgs-centres ou dans les villages, doit permettre **d'offrir davantage d'espaces de lien social**. La qualité des aménagements devra s'accompagner d'une programmation d'usages adaptée. L'objectif est d'aménager les espaces publics pour favoriser l'échange et la rencontre, en développant des espaces agréables, propices aux déplacements actifs et au renforcement des usages par les habitants.

Le développement de lieux « moteurs » pour le lien social est également attendu au cours des 15 prochaines années, ce qui renforcera l'attractivité des centralités. Leur modèle économique devra être durable. Ces lieux, publics ou privés, peuvent prendre différentes formes : tiers lieux, espaces associatifs, commerces associatifs, musées, médiathèques, équipements sportifs par exemple. Il s'agira d'expérimenter des solutions variées, sans fermer la porte à des projets innovants ou sortant de l'ordinaire.

Enfin, au-delà des aménagements « matériels », il sera essentiel d'appuyer le réseau associatif, qui propose des activités aux habitants dans de nombreux domaines, mais qui fait face à des difficultés (financement, renouvellement de génération). L'ambition est de **conforter ce réseau associatif**, d'améliorer la synergie avec les acteurs du territoire et de susciter des vocations. Le renouvellement des bénévoles constitue dès à présent un défi pour de nombreuses associations. (#Mobilisation collective).

- **Mettre en lumiere les qualites patrimoniales des centres anciens, vecteurs d'attractivite**

La qualité des centralités repose en grande partie sur la valeur patrimoniale du bâti ancien, un atout essentiel à intégrer dans les **politiques de revitalisation**. Sa restauration suppose des investissements souvent conséquents. Sa mise en valeur contribuera à rendre les centralités plus attractives tout en favorisant la préservation et la mise en lumière du patrimoine. Cette exigence devra rester compatible avec les capacités financières des porteurs de projets.

Ainsi, tous les projets d'aménagement, de construction et de rénovation devront inclure une **dimension patrimoniale.** La priorité sera donnée à l'implantation de logements, de commerces et de projets publics dans des bâtiments anciens rénovés, tout en laissant une certaine possibilité pour des constructions neuves intégrées en densification.

La Charte prévoit également de renforcer la valorisation du patrimoine en s'appuyant sur les sites de découverte, à travers des **programmes événementiels** (visites, journées thématiques, ouvertures au public...) et des parcours au sein des communes (parcours piétons, par exemple). Ces initiatives permettront aux habitants de mieux connaître ou redécouvrir le bâti, l'histoire, les traditions et les savoir-faire qui constituent l'identité des villes et villages

- **MAINTENIR ET RENFORCER L'OFFRE PATRIMONIALE, CULTURELLE ET EVENEMENTIELLE DANS LE RESPECT DES ENJEUX CLIMATIQUES ET SOCIAUX**

Le territoire des Vosges du Nord dispose d'un **réseau riche et diversifié d'équipements patrimoniaux** et culturels, proposant une offre variée à destination des habitants comme des visiteurs. L'enjeu est de mieux valoriser cette offre afin de renforcer l'attractivité résidentielle du territoire et de sensibiliser les publics aux enjeux de préservation du territoire dans toutes ses composantes.

La Charte affirme l'objectif de **poursuivre la modernisation des équipements** qui le nécessitent et de les faire évoluer vers de véritables lieux de vie, ancrés dans le territoire et investis par les habitants. Ces équipements doivent contribuer à l'appropriation des enjeux territoriaux et accompagner les transformations en cours (# Richesse humaine et connaissances).

À cette fin, l'ensemble des patrimoines — bâti, biens culturels mobiliers, biodiversité, savoir-faire — devra être **pleinement intégré aux politiques publiques** ainsi qu'à l'offre culturelle et touristique. Leur meilleure insertion dans les centralités sera recherchée, notamment par le développement de la signalétique locale, des parcours de découverte et des aménagements favorisant les circulations douces au sein des communes.

Dans un contexte de fragilité économique et sociale, la richesse patrimoniale et culturelle des Vosges du Nord constitue un levier économique, social, culturel et identitaire majeur. Le **maintien de la diversité des équipements et de l'offre évènementielle** qui maille le territoire suppose un engagement collectif fort en faveur de leur préservation, ainsi qu'une capacité à imaginer de nouveaux modèles économiques. Ce levier ne pourra pleinement jouer son rôle que s'il s'appuie sur une fréquentation réelle et durable

La pérennité de cette offre reposera en priorité sur la modernisation des équipements et sur leur adaptation aux attentes des habitants et des visiteurs. Les lieux patrimoniaux et culturels ont ainsi **vocation à devenir des espaces de vie et de partage**, favorisant l'appropriation des enjeux territoriaux, en particulier pour les équipements faisant l'objet d'un projet de modernisation.

- **FAIRE DES VOSGES DU NORD UNE « TERRE CREATIVE » POUR FACILITER L'APPROPRIATION DES ENJEUX TERRITORIAUX**

En s'appuyant sur les acteurs, équipements et les évènements existants, l'ambition est de développer des politiques culturelles innovantes, au service de la valorisation des patrimoines et de **l'accompagnement des mutations du territoire**. Face aux transitions écologiques, socioéconomiques et climatiques à venir, la sensibilisation des habitants, des visiteurs et des acteurs locaux constitue un enjeu majeur pour les prochaines années.

Cette sensibilisation sera abordée de manière créative, en mobilisant le secteur artistique. **L'expression artistique** est appelée à devenir un vecteur de bien-être sur un territoire vivant et évolutif, mais aussi un outil de réflexion et de dialogue autour des transformations en cours et à venir (# Mobilisation collective).

Dans cette perspective, la **prise en compte des défis d'adaptation** devra être systématisée au sein des politiques culturelles, tant dans les équipements structurants que dans les événements organisés sur le territoire. L'éducation artistique et culturelle constitue à cet égard un levier essentiel d'appropriation des enjeux territoriaux.

La Charte affirme ainsi l'ambition de faire des Vosges du Nord une « Terre créative », en soutenant l'expression artistique professionnelle et amateur et en accompagnant les organisateurs d'événements culturels dans l'intégration des défis d'adaptation.

Des mobilités réinventées, condition de l'attractivité locale

L'organisation des mobilités à l'échelle des Vosges du Nord représente un défi majeur, dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie et des moyens de déplacement d'une manière générale. Les contraintes budgétaires des collectivités limitent également les marges de manœuvre. La **forte dépendance à la voiture individuelle** observée sur le territoire, que ce soit pour les habitants ou pour les visiteurs, pose question et **appelle à développer des solutions alternatives**. Ces alternatives devront être adaptées à un territoire rural peu dense.

La Charte fixe l'ambition de **réduire la dépendance à la voiture individuelle pour tous**, en offrant des alternatives aux habitants et aux visiteurs, à l'horizon 2045. Cet objectif suppose une évolution progressive des habitudes et des représentations. Cela implique d'agir sur des leviers diversifiés dans un contexte où les moyens ne sont pas illimités : optimisation du transport collectif, renforcement de l'usage des mobilités actives, développement des solidarités…

- ### Conforter les grandes infrastructures de mobilite, support de transport collectif

Le **maintien d'une offre compétitive de transport collective** est essentiel pour mailler le territoire et garantir les liaisons avec les territoires voisins, dans une logique de coopération dépassant les limites administratives.

En particulier, l'objectif est de maintenir et **renforcer le cadencement, et de moderniser les lignes ferroviaires existantes** ainsi que les grandes lignes de transport routier. La qualité de l'offre doit être pensée de manière globale, en veillant à l'optimisation des fréquences, et au développement des services facilitant l'usage de ces outils de transport collectif. La réactivation de certaines lignes de transport doit être envisagée à l'horizon des 15 prochaines années, sans se limiter à viser le maintien en « statut quo » de l'offre existante. Ces réactivations devront être évaluées au regard de leur faisabilité technique et financière. La **réactivation de la ligne ferroviaire Niederbron-les-Bains-Sarreguemines** représente, par exemple, un objectif important pour le territoire.

Concernant le transport routier, de nouvelles lignes pourront également être développées, dans un format classique ou en expérimentant des solutions plus économes en moyens publics, avec, par exemple, des **services de navettes ou une mutualisation des circuits existants**. Ces expérimentations devront être ajustées en fonction de leur usage réel. L'amélioration de l'offre devra être pensée en connexion avec l'offre cadencée des trains régionaux, qui constitue un socle à partir duquel développer les réseaux locaux.

- ### Offrir des solutions alternatives a la voiture individuelle sur tout le territoire et en faire un vecteur d'attractivite pour l'avenir

Au-delà du transport collectif, la Charte fixe l'objectif de développer toutes les solutions de mobilité qui peuvent apporter une **alternative à la voiture individuelle**. En particulier, les mobilités « partagées » sont à soutenir, avec des expérimentations à réaliser, par exemple pour le développement de voitures partagées, la mise en place de systèmes de covoiturage et ou de réseaux d'entraide, la mise en place de navettes sur des courtes distances. Leur succès reposera largement sur l'adhésion des habitants et des entreprises.

Des services spécifiques sont également à développer pour les personnes n'ayant pas de solution de mobilité, en particulier les personnes âgées, en lien avec le vieillissement de la population, mais également les jeunes n'ayant pas de moyen de déplacement. Ces publics devront être priorisés dans les choix d'organisation. Le développement du « transport à la demande » peut être une solution pour ces publics spécifiques, en ne visant pas une offre cadencée mais plutôt « sur mesure » en fonction des besoins identifiés. La soutenabilité économique de ces dispositifs devra être assurée dans la durée.

L'ensemble de ces solutions de mobilités alternatives devra être pensée **en connexion avec les réseaux principaux de transport collectif** sur le territoire, en premier lieu les gares, mais également en connexion avec le réseau cyclable, amené à se développer. La lisibilité de cette offre globale constituera un enjeu central.

- **STRUCTURER UN MAILLAGE CYCLABLE POUR LES USAGES DU QUOTIDIEN ET POUR LES VISITEURS**

La Charte définit une ambition forte sur la **structuration du maillage cyclable**, que ce soit pour les habitants ou pour les visiteurs. L'objectif est de créer un maillage cyclable complet et sécurisé, relié aux gares, sites touristiques et équipements du quotidien, tout en respectant les enjeux environnementaux. Il s'agira d'améliorer progressivement les conditions de déplacement en cycle sur tous les axes du territoire, des routes principales et secondaires jusqu'aux principaux chemins utilisés pour les loisirs ou le tourisme.

Sans nécessairement déployer des aménagements lourds sur l'ensemble de ces axes, **le partage des usages en faveur des mobilités douces** sera favorisé, en sécurisant les conditions de déplacement, et en apaisant la cohabitation entre les usages, y compris sur les axes routiers et les chemins en forêt. Des arbitrages devront être opérés entre sécurité, coût et impact environnemental.

Au niveau des espaces bâtis des bourgs et des villages, les déplacements doux seront également à améliorer en veillant à prévoir systématiquement des aménagements adaptés, que ce soit pour les piétons et pour les cycles. Cette question devra être intégrée dans l'ensemble des projets d'aménagement et de renouvellement.

- **FAIRE DE LA MOBILITE ALTERNATIVE UN MOTEUR DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE A L'HORIZON 2045**

Le renforcement des mobilités alternatives à la voiture individuelle doit s'adresser à la fois aux habitants et aux visiteurs, avec l'ambition de faire de ces mobilités un levier majeur de la stratégie touristique à l'horizon 2045.

Il s'agira de mettre en avant ces solutions comme un axe central de l'offre touristique, par exemple à travers des **séjours « sans voiture »** permettant de découvrir les principaux sites du territoire. Cela impliquera d'améliorer l'accessibilité des sites touristiques depuis les modes de transport, collectifs notamment pour les publics urbains et internationaux. Le maillage de l'offre devra être pensé en fonction des usages touristiques et de la localisation des sites, intégrant lignes de transport collectif, transports à la demande, ainsi que réseaux cyclables et pédestres. La **mise en place de solutions alternatives** sera particulièrement importante pour relier les gares, les parcours de découverte et les sites à l'échelle du territoire. La coordination entre acteurs touristiques et opérateurs de mobilité sera déterminante.

Enfin, pour valoriser ces déplacements alternatifs dans les pratiques touristiques, les itinéraires « sans voiture » pourront être enrichis par des expériences combinées : parcours artistiques, mise en valeur du patrimoine, activités gastronomiques ..., afin de rendre ces itinéraires attractifs et originaux. Ces initiatives devront être évaluées afin d'en mesurer l'impact réel sur les pratiques de déplacement (# Economie locale et tourisme).